YERRES

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/jmb

ARRÊTE N° 99/146
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES RUE DU PARC

Le MAIRE de la commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-24, L. 2212-1, L. 2212-2 et suivants

VU le Code de la route et son article R.225,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

Vu l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 modifié, relatif à la circulation routière,

VU l'arrêté interministériel du 13 novembre 1998 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDÉRANT la vitesse excessive de certains véhicules et la densité de circulation,

IL CONVIENT de réglementer la circulation afin de préserver la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1 : Une place « traversante » sera aménagée rue du Parc à son intersection avec l'Allée des Chevreuils entre les numéros 9 et 11 de ladite rue..

Article 2 : Un passage protégé surélevé à l'usage des piétons sera matérialisé à la hauteur du numéro 33.

Article 3 : Une « chicane » d'une dizaine de mètres sera implantée au niveau du numéro 49.

Article 4 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires mis en place par les Services Techniques de la Ville.

Article5. : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur

Article 6 : M. le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne, chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 25 octobre 1999

REÇU LE
02. NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE